Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260423-20260424-DE

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN-SUR-RANCE

Extrait du registre des délibérations

2026–04-24

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois AVRIL, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2026

Étaient présents : M. HULAUD Jean-François, Mme MEHEUST Véronique, M. OGER Bernard, Mme LEROUX Marie-Pierre, MM. DURNERIN Laurent, VANNOOTE Dominique, MARIE Jean-Claude, Mmes LEMARCHAND Christelle, PRIE Nathalie, M. GUINARD Jérôme, Mmes BLIN-VEAUDELET Christelle, AUBRY Solène, M. PALAHNIUK Don-Dee, Mme VAUDELET Azéline, M. PERCHE Julien, Mme BARDIN Chloé, M. GUICHARD Vivien, Mme Bénédicte ROQUES, M. GOUBLY Nicolas.

Étaient absents : Mme VAN DIEN Françoise (pouvoir à Mme Christelle LEMARCHAND), M. JUIN Didier (pouvoir à M. Jean-François HULAUD), Mme FURET Aurélie (pouvoir à Mme Véronique MEHEUST).

Secrétaire de séance : M. Vivien GUICHARD.

AFFAIRES GENERALES

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM LE ROCHER DES 3 COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat intercommunal à Vocation multiple du Rocher a été créé en 1984 à l'initiative des maires des communes de Pleudihen-sur-Rance, Saint-Hélen et La Vicomte-sur-Rance dans le but de mutualiser l'action des trois communes dans l'entretien des voiries (routes, talus, fossés, ...). Il intervient désormais également dans d'autres domaines comme la maçonnerie ou la réhabilitation de lavoirs historiques.

En 2016, le préfet des Côtes-d'Armor a voulu dissoudre le syndicat à la suite de l'adoption de la loi NOTRe qui prévoyait la création de grandes intercommunalités. Grâce à la ténacité des élus de l'époque dont Michel VASPART, le SIVOM a été maintenu permettant une meilleure souplesse et réactivité dans ses actions.

Chaque commune membre dispose de 4 membres titulaires et 4 suppléants.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DESIGNE les personnes suivantes pour siéger au sein du comité syndical du SIVOM du Rocher :

Membres titulaires :
1. David BOIXIERE
2. Jean-François HULAUD
3. Bernard OGER
4. Christelle LEMARCHAND

Membres suppléants :
1. Nicolas GOUBLY
2. Jean-Claude MARIE
3. Marie-Pierre LEROUX
4. Azéline VAUDELET

Le Secrétaire de séance

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN SUR RANCE
22690

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabregue